



Renouvellement titre de sejour etudiant

Par **jackie**, le **13/11/2012** à **23:58**

Bonjour, rn je m'appelle jackie et je suis dans une situation assez délicate en ce moment et j'aurai vraiment besoin de vos conseils. rnrnJusqu'au 18 septembre dernier je possédais un titre de séjour étudiant en août j'ai réussie à trouver un cdd de 5 mois en tant que cuisinière. rnrnMon employeur et moi avons entamé la procédure de changement de statut mais il se trouve qu'elle a traînée et qu'au moment de l'envoi de mon dossier mon titre de séjour était pratiquement expiré la préfecture a renvoyé mon dossier parce qu'il me manquait l'autorisation de travail et la photocopie de mon titre de séjour. Cette autorisation de travail a été rempli par mon employeur mais une dame de la DIRECCTE lui a fait comprendre qu'il n'avait plus le droit de m'embaucher parce que mon titre de séjour n'était plus valable et que je devais refaire une demande de titre de séjour étudiant ; le soucis c'est que nous sommes en fin d'année et que les inscriptions dans les facultés sont fermées. rnrnJe me suis donc tourné vers une formation à distance qui me délivrera un certificat de scolarité prouvant que je suis bien une formation. rnrnJe me pose donc la question de savoir si ce certificat de scolarité sera accepté par la préfecture et sinon quels sont les recours que j'ai pour renouveler mon titre de séjour et surtout sous quel statut ? rnrnJ'ai vraiment besoin de votre réponse parce que je ne sais plus quoi faire ni comment agir face à cette situation très délicate.